



VILLE DE
CHAPAIS

BUREAU DU GREFFE

CHAPAIS
TOURNÉE VERS
L'AVENIR **2023**

AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-499

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mariève Bernier, greffière de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance ordinaire tenue le 18 juin 2019, a adopté le règlement numéro 19-499 portant le titre de :

RÈGLEMENT 19-498 CONERNANT LA SALUBRITÉ, L'OCCUPATION ET L'ENTRETIENS DES BÂTIMENTS

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 20^{ème} jour du mois de juin 2019.

Mariève Bernier
Greffière de la Ville de Chapais